

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE – RHONE- ALPES

RN7 – Aménagement du carrefour des Couleures (Valence et Saint-Marcel-Lès-Valence)

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

FEVRIER 2019



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

**AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES**

HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

| Version | Date | Commentaire |
|---------|----------------|---|
| V1 | Mars 2018 | Version 1 du dossier d'enquête publique |
| V2 | Mai 2018 | Intégration des remarques formulées par la DIT |
| V3 | Mai 2018 | Intégration de remarques formulées par la DIT et intégration partielle des remarques formulées par l'AMO et le bureau des plans, programmes et projets du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - GEDD/SEEIDD - Services de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable |
| V4 | Mai 2018 | Intégrations de remarques sur les pièces C et E (coût des travaux précisés) pour soumission à la Consultation Inter-Services (CIS) |
| V5 | Août 2018 | Prise en compte complète des remarques du retour de la CIS |
| V6 | Septembre 2018 | Finalisation du dossier avant instruction |
| V7 | Octobre 2018 | Prise en compte des remarques du Bureau des Enquêtes Publiques (BEP), Préfecture de la Drôme |
| V8 | | |
| V9 | Février 2019 | Prise en compte des recommandations formulées par le CGEDD et les collectivités consultées |
| V10 | | Prise en compte des remarques formulées par la DREAL sur la prise en compte des recommandations formulées par le CGEDD |

AFFAIRE SUIVIE PAR

| |
|---|
| EMMELIN Sarah - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/MAP/E |
| BLANC Isabelle – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/MAP/E |
| 04.26.28.63.51 - sarah.emmelin@developpement-durable.gouv.fr |
| 04.26.28.63.96 - isabelle.blanc@developpement-durable.gouv.fr |

REDACTEUR

| Auteur | Organisme | Téléphone | Email |
|-------------------------|------------------|----------------|-------------------------------|
| Florie LAVALLÉE-LEVEDER | SEGIC Ingénierie | 04.97.07.17.50 | flavallee@segic-ingenierie.fr |

AVEC LA CONTRIBUTION DE :

| Auteur | Organisme | Téléphone | Email |
|----------------------|------------------|----------------|------------------------------------|
| Audrey FOURNIER | SEGIC Ingénierie | 04.72.28.72.13 | afournier@segic-ingenierie.fr |
| Ramesh GOPAUL | TECHNISIM | 04 72 33 91 67 | r.gopaul@technisim.fr |
| Jérôme BAVEUX | BIOTOPE | 04 37 24 03 02 | jbaveux@biotope.fr |
| Raphaële HUDAULT | AEI | 01 48 95 48 25 | aeiagence@orange.fr |
| Nicolas DERMESROPIAN | Trafalgare | 09.81.91.41.81 | nicolas.dermesropian@trafalgare.fr |

RELECTEURS

| Relecteur | Organisme | Téléphone | Email |
|-----------------|------------------|----------------|------------------------------|
| Thibaut ARMANDO | SEGIC Ingénierie | 04.97.07.17.50 | tarmando@segic-ingenierie.fr |

PREAMBULE

Le présent dossier est réalisé en vue de l'enquête publique relative au projet d'aménagement du carrefour des Couleures à Valence, dans le département de la Drôme.

La Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est assurée par le Service Mobilité Aménagement Paysages (MAP) de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Le carrefour des Couleures se trouve au Nord-Est de l'agglomération valentinoise. Il est situé à l'intersection des routes nationales 7 et 532, de la route départementale 432 et de l'avenue de Romans. Il permet d'articuler les grands axes de la circulation autoroutière (A49-A7) desservant le sillon alpin et la vallée du Rhône. Enfin, la RN7 (contournement de Valence) a une fonction importante de délestage de l'A7 en cas de coupure de celle-ci.

Le carrefour est régulièrement saturé en semaine, aux heures de pointe, ainsi que le samedi après-midi où la circulation liée aux centres commerciaux situés à proximité du carrefour est importante.

C'est le point noir routier principal de l'agglomération valentinoise. C'est pourquoi l'État et les collectivités se mobilisent pour améliorer son fonctionnement en partageant des engagements communs.

Le projet consiste à modifier le carrefour des Couleures par l'aménagement de giratoires qui permettent d'améliorer le fonctionnement de ce carrefour en séparant les trafics selon leur nature, en particulier le trafic de transit supporté par les voiries nationales.

Le but de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est de présenter au public l'intégration du projet dans son milieu d'accueil, et de permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs remarques et d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation exacte de l'intérêt général du projet. La déclaration d'utilité publique permet alors d'accorder au maître d'ouvrage la possibilité d'exproprier les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le présent dossier d'enquête s'articule comme suit :

ADDENDUM

PIECE A : OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette pièce présente le déroulement des études et des procédures réglementaires liées à l'opération et les textes régissant l'enquête publique.

PIECE B : PLAN DE SITUATION

Ce plan permet de localiser la zone du projet.

PIECE C : NOTICE EXPLICATIVE

La notice explicative comprend l'ensemble des éléments requis au titre du code de l'expropriation (article R.112-4) permettant d'apprécier l'utilité publique du projet, et traduit les engagements du Maître d'ouvrage pour maîtriser les impacts du projet sur l'environnement.

Elle présente les objectifs de l'opération au regard du diagnostic de la situation actuelle, et indique les raisons pour lesquelles, parmi les différents partis d'aménagement envisagés, le projet présenté à l'enquête a été retenu, et notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement. Elle présente le projet et ses principales caractéristiques.

Elle comprend également l'appréciation sommaire des dépenses, en distinguant le coût des travaux, le coût des acquisitions foncières et le coût des mesures en faveur de l'environnement.

PIECE D : PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Ce plan présente les emprises du projet et les aménagements qui seront mis en œuvre.

PIECE E : ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact présente l'ensemble des études environnementales, scientifiques et techniques ayant participé à la conception du projet. Elle comprend successivement l'analyse des caractéristiques de l'environnement avant le projet, permettant de dégager les enjeux dont le projet doit tenir compte, la comparaison des solutions envisagées au regard de ces enjeux, la présentation de la solution retenue justifiée du point de vue de l'environnement, l'identification des impacts de la solution retenue sur l'environnement et les propositions de mesures pour éviter, réduire, ou compenser ces impacts.

C'est au sein de la partie étude d'impact que se trouve le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000** devant être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Cette étude d'impact comprend également l'évaluation socio-économique du projet qui permet d'apprécier l'intérêt de celui-ci. Elle analyse les conditions et les coûts de construction, d'entretien d'exploitation et de renouvellement de l'infrastructure projetée. Elle analyse également les conditions de financement les motifs qui ont conduit à retenir le projet, les incidences de ce choix sur les équipements de transports existants ou en cours de réalisation et enfin le bilan des avantages et inconvénients pour la société résultant de la mise en service de l'infrastructure et de son utilisation par les usagers.

PIECE F : BILAN DE LA CONCERTATION

Le projet a fait l'objet d'une concertation publique au sens de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, dans l'objectif de recueillir les avis et les observations du public à intégrer au projet en vue de la préparation de la présente enquête publique.

Cette pièce présente le déroulement et le bilan de cette phase de concertation.

PIECE G : AVIS EMIS SUR LE PROJET

Cette pièce regroupe l'ensemble des avis qui ont été émis sur le projet durant la phase d'instruction du dossier, préalablement à l'ouverture de l'enquête.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le projet est porté par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne – Rhône Alpes, en tant que maître d'ouvrage de l'opération.



DREAL AUVERGNE – RHONE ALPES
Service Mobilité Aménagement Paysages
5, Place Jules Ferry
69453 Lyon 6

N° SIRET : 13000672900029

PLAN GENERAL DU DOSSIER

| | |
|---|------------|
| <u>PIECE A / OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES...</u> | <u>7</u> |
| <u>PIECE B / PLAN DE SITUATION</u> | <u>15</u> |
| <u>PIECE C/NOTICE EXPLICATIVE</u> | <u>19</u> |
| <u>PIECE D/PLAN GENERAL DES TRAVAUX</u> | <u>65</u> |
| <u>PIECE E / ÉTUDE D'IMPACT</u> | <u>67</u> |
| <u>PIECE F / BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE</u> | <u>575</u> |
| <u>PIECE G/ AVIS EMIS SUR LE PROJET</u> | <u>593</u> |

Les éléments qui sont ajoutés ou modifiés dans le corps du dossier, suite à l'avis des collectivités sont identifiés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par une police de caractère de couleur [bleue](#).



Les éléments ajoutés ou modifiés dans le corps du dossier, suite à l'avis de l'autorité environnementale, sont identifiés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par un pictogramme tel qu'illustré ci-contre, en plus de la police de caractère de couleur [bleue](#).